



## **Compte rendu du Comité Technique Spécial des Préfectures le 21 FEVRIER 2019**

La réunion du comité technique spécial des préfectures s'est tenue au ministère de l'Intérieur sous la présidence de M. Christophe MIRMAND secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

\*\*\*

### **L'ordre du jour portait sur les points suivants :**

- Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial des préfectures ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018 du comité technique spécial des préfectures ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 novembre 2017 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans certains services du ministère de l'intérieur ;
- Projet de décret pris pour l'application de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie et portant diverses dispositions relatives au séjour et à l'intégration des étrangers ;
- Déconcentration dans les CERT CNI PASSEPORTS du traitement des dossiers d'usurpation d'identité pluridépartementaux ;
- PPNG bilan du repyramidage et objectifs 2019 ;

### **Points supplémentaires inscrits à NOTRE DEMANDE:**

- ⇒ *Point sur les effectifs dans les préfectures et les sous-préfectures schéma d'emploi 2019 ;*
- ⇒ *Situation des services étrangers dans les préfectures*
- ⇒ *Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF)*
- ⇒ *Mise en place de la mission mineurs étrangers*
- ⇒ *Point sur les plateformes naturalisations*
- ⇒ *Point sur retour IGA sur les CERT*
- ⇒ *Bilan sur la prime de 200€ pour les agents impactés par le mouvement des gilets jaunes*
- ⇒ *Révision NBI sur les personnels SIDSIC*
- ⇒ *DNUM et SMA impact sur les préfectures*

**N'hésitez pas à contacter**

**pour de plus amples informations vos représentants FO**

***Etaient présents au titre de***

***Force Ouvrière***

***Christine MAROT***

***Marie-Line MISTRETTA***

***Romuald DELIENCOURT***

***Claude MODESTIN***

***Noël RUBIO***

***Christine JORIS***

***Olivier BERGER***

***Patrice SOUBRIE***

***Joël TERRASSON***



*Le seul syndicat dynamique  
partout en France !!*

M. le Secrétaire Général du MI, président de séance, déclare en introduction que la réforme PPNG est passée et que ces nouvelles réformes présentées à ce CTSP (décret relative à l'immigration, DNUM, Direction des services achats...) ne sont pas majeures. Il rappelle également que la fusion des BOP 307 333, géré par le Ministère de l'Intérieur comme l'a demandé le 1<sup>er</sup> ministre le 25 octobre 2018, sont dans la continuité de la REATE.

En réponse à notre déclaration préalable, M. le SG du MI indique que cette année sera lancée la mise en place d'une nouvelle architecture par la création de poste de Secrétaire général Interministériel par département.

A ce titre, les secrétaires généraux de tous les ministères se sont réunis à Chartres pour :

- Créer une dynamique au sein du groupe,
- Échanger avec les équipes locales des DDI et de la préfecture pour contribuer à la réflexion à l'installation des Secrétariats généraux départementaux,
- Permettre de montrer le fonctionnement et la collégialité en territoriale entre les différents acteurs (Préfet, directeurs de DDI).

Une Circulaire du Secrétariat Général du Gouvernement est en cours de rédaction pour donner les orientations et les modalités de mise en œuvre de cette réforme.

Le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour concerne le projet d'arrêté fixant les conditions d'attribution de la NBI dans certains services du MI travaillant au guichet et ceux qui encadrent les agents de guichet.

Le volume de points NBI des services étrangers, suite à la fermeture des services des titres, n'est pas suffisant face aux situations locales. Ainsi, le Ministère s'est engagé à octroyer TOUS les points manquants aux préfectures qui en font la demande (elles ont été sollicitées 2 fois par la DRH du ministère).

Pour inFO ce sont 1500 points de NBI en plus pour l'encadrement (A et B) et 2130 points (C et B) pour les guichets soit 3630 points de NBI supplémentaires au niveau national.

Sur ce sujet, notre syndicat s'interroge sur plusieurs points :

Pourquoi la non présentation en CTS de l'arrêté de 2017 modifiant la répartition par département

L'administration peut elle garantir le respect de toutes les demandes des préfectures ?

FO demande que soit inscrit au PV que l'administration a bien honoré toutes les demandes de NBI supplémentaires pour les services d'accueil « Etrangers ».

Pour nous, se posent encore des questions sur certaines situations dont l'outre-mer (ex Mayotte). Notre syndicat est revenu sur la problématique d'attribution et le choix des autorités préfectorales sur la répartition des NBI.

Le DRH du MI explique que des contentieux ont été déposés par des agents des préfectures, que le TA de Haute-Garonne a demandé la délivrance des points NBI à l'administration au-delà des règles de droit basées sur la tenue d'un poste de guichet et l'encadrement des postes d'accueil.

Les bénéficiaires de cette NBI ne doivent être que les personnels

La DGAFP précise de son côté que les arrêtés de répartition et de localisation des NBI n'ont pas à être soumis en CTSP. Et ajoute, à terme, dans le cadre des réformes et des discussions, **la NBI va disparaître. Les agents bénéficiaires se verront intégrer la NBI dans l'IFSE.**

Pour la DRH, toutes les demandes de NBI supplémentaires sont très difficiles à défendre au Ministère du Budget. Pour Mayotte, aucun point supplémentaire n'a été demandé. En 2017 : 500 points avait été accordé. Le faible volume de points NBI par rapport aux besoins s'explique à Mayotte par le nombre d'emploi de titulaire occupés par des contractuels.

Pour FO, l'actualité de la politique migratoire, qui évolue sans cesse, induit une évolution des effectifs locaux et donc du volume des points NBI. Nous ne souhaitons pas retrouver de nouvelles iniquités dans les prochains mois.

Le SG du MI confirme qu'un avis des CT locaux doit être demandé pour les propositions de modification en volume des NBI ou de nouvelle répartition.

**Vote favorable de FO pour des points supplémentaires de NBI en faveur des collègues.** MAIS, nous pensons que ce dispositif n'est nullement satisfaisant. Face à la charge de travail toujours plus compliqué, l'administration sera incapable de distribuer des points de NBI.

**Encadrement A et B = 20 points pour 467 emplois  
Guichet B et C = 10 points pour 1519 emplois**

*Point n°2 sur le projet de décret pris pour l'application de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie et portant diverses dispositions relatives au séjour et à l'intégration des étrangers.*

Ce point est présenté par le Directeur Général des Etrangers en France avec quelques précisions sur le contexte actuel.

Situation des flux migratoires 2,2 millions de réfugiés en 2015 (Europe). Pour la France, cela représente 500 000 (en 2016), 200 000 (en 2017) et 150 000 (en 2018).

Actuellement, les principales vagues de migrations viennent du sud de l'Europe : Italie et Espagne

D'où des indicateurs d'activités en hausse :

Asile : + 16 %

Éloignement contraint: + 30 %

Naturalisation : + 8 %

Sur la présentation du Décret :

Le principal axe porte sur la simplification des délivrances de titres: et l'examen concomitant des demandes Asile et Séjour. Cette procédure doit alléger (pour l'administration) les procédures d'éloignement en cas de suite négative aux demandes d'asile et de carte de séjour, en permettant l'activation de la procédure Éloignement.

Pour la direction métier (DGEF), tous les agents des services étrangers ont été invités à suivre des formations.

La mise en œuvre de ce décret se fera dès le 1<sup>er</sup> mars 2019. Pour FO, les instructions de la DGEF sont encore une fois données au dernier moment. L'application du décret n'impliquerait pas (selon l'administration) de public supplémentaire. Par contre, pour FO, il va falloir créer une autre organisation de travail puisqu'en cas de rejet définitif de la demande d'asile, le préfet prendra sans délai une décision sur la demande de séjour éventuel.

Avec la fin des cartes grises et permis de conduire, la configuration des hall d'accueil des préfectures devait être repensée. FO a indiqué que ce sujet ne serait plus à l'ordre du jour de l'administration. Nous l'avons dénoncé.

Notre syndicat a interrogé l'administration sur la répercussion du Brexit en terme de charge de travail et sur

les instructions données le 15 février avec application dès le 18 février de la validation des visas long séjour.

Il serait octroyé un délai de grâce d'un an pour les anglais résidant en France afin qu'ils puissent faire leurs démarches administratives de demande de titre de séjour. Toutefois, une simplification de dossier serait mis en place pour ces demandeurs.

Concernant les visas long séjour, cette réforme obligera le ressortissant à effectuer sa démarche sur internet pour valider son visa et de s'acquitter de sa taxe. Se pose quand même la question de l'archivage des dossiers.

Enfin, la DGEF va travailler sur l'évolution de l'application AGDREF.

Sur la partie Naturalisation, la DGEF rappelle que les plate formes naturalisation sont en visioconférences tous les trimestres avec la DMAT et la DGEF, **une expérimentation (dans le 94, 95, 14 et 37) de la dématérialisation des demandes de Naturalisation doit se mener prochainement !!!**

**Un renfort de 10 ETP** pour des plates formes naturalisations en fonction du flux et de l'efficience dans les départements 06, 33 34 35 59 76 77 92 93 95.

### **Notre syndicat FO a voté contre !!!**

Ce vote ne concerne pas le décret en lui même pris en application de la loi, mais plus particulièrement sur la situation des services au sein des préfectures. Malgré le plan 1200 mois vacataires en 2019, la situation ne s'améliore pas et un renfort d'ETPT en 2017.

Pour FO, il devient urgent de revoir dans sa globalité les missions. Il faut construire sur des nouvelles bases. C'est un fort signal d'alerte pour montrer la gravité des conditions de travail des cadres et agents de guichets au sein de ces bureaux et/ou directions.

### **FO revendique une concertation locale et nationale.**

*M. le SG du MI fait valoir la pression incessante due à la situation internationale et indique « que l'on ne peut pas poser ses valises sur le quai».*

le point 3 concerne le traitement des dossiers d'usurpation d'identité pluri départementaux dans les CERT CNI PASSEPORT.

Il s'agit d'un transfert d'une mission assurée par la MDST au CERT pour lesquels les référents fraude départementaux (134 en postes actuellement) était en déjà sollicités. Pour FO, lutte contre la fraude et production sur les CERT c'est contradictoire et nos collègues sur les CERT sont sollicités pour produire toujours plus. Il n'y aurait pas pour l'administration plus d'absentéisme et de turn over sur les CERT, c'est la réponse que nous donne l'administration sur la lassitude des collègues sur ces postes.

Par contre, FO a redemandé l'identification par la DMAT du nombre d'ETPT dédié à la fraude dans les services étrangers et de mettre en valeur le rôle du MI pour aider, et accompagner les victimes d'usurpation d'identité dans les préfectures.

4 abstentions CFDT et SAPACMI // 6 pour: FO et UNSA



## Point n° 4 BILAN DU REPYRAMIDAGE ET OBJECTIFS 2019

Rappel le plan est sur 5 ans et se termine en 2020, ces objectifs cibles sont :

Cible 23% de catégorie A (en 2015 = 17,57 %)

Cible 35% de catégorie B (en 2015 = 29,53 %)

Cible 42% de catégorie C (en 2015 = 52,90%)

Derrière ces pourcentages, 1000 cadres A ont été créés (concours interne, externe, examen pro et IRA), et 900 de catégorie B (concours interne, externe et examen pro) et 2800 postes de catégorie C ont été supprimés par le non remplacement des départs à la retraite.

Le ministère présente une perspective de **recrutement en 2019** de :

**365 cadres A** = 70 externe, 40 interne, 10 du « 3ème concours, 90 IRA, 65 examen professionnel et 90 liste d'aptitude (avancement)

**562 cadres B** = 193 externe, 144 interne, 90 examen pro et 135 liste d'aptitude

**197 cadres C** = 136 externe, 49 interne et 12 sans concours (CERT AMIENS principalement)

**Sur le plan de repyramidage notre syndicat a toujours revendiqué un plan de requalification.**

FO demande plus de déroulement de carrière de C en B, de B en A et A en A+.

Actuellement, pour NOUS ce plan n'est pas satisfaisant, l'objectif de la baisse de la catégorie C se fait par les départs à la retraite et non aux réussites des examens pro ou concours interne voir de la liste d'aptitude.

**C'est pourquoi FO est le SEUL à revendiquer le maintien de l'examen professionnel de C en B et de B en A (il existe déjà de A en A+) après la fin de ce plan de repyramidage soit le 31/12/2020.**



## LES POINTS N ° 5 à 13 SONT A LA DEMANDE DE NOTRE SYNDICAT

Certains points ont été abordés dans les points précédents comme la partie « Etrangers »

*Sur le schéma d'emploi, au 31 décembre 2018, il y avait 27659 ETP ( 594 hauts fonctionnaires, 22 055 administratifs, 3059 techniques. Cette répartition au sein du périmètre est de 21331 ETP en préfecture et de 4232 ETP en sous-préfectures la centrale comptabilise 2489 ETP.*

*Pour 2019, le Schéma d'emploi de 2019 sera diminué de 200 ETP , avec un objectif de 25 298 ETP dit « autorisés ».*

\*\*\*

Le rapport IGA sur les permis de conduire n'est pas communicable. *Grand satisfecit. Bilan positif ....*

Le délai de 5 jours de délivrance des permis est excellent, avec une montée rapide en compétence des agents. Grâce à ces courts délais, les CERT permis de conduire vont pouvoir récupérer la mission de l'enregistrement des stages de récupération des points dès AVRIL 2019.

*11 recommandations quant même de l'IGA dans son rapport sur 3 grands axes:*

- Simplifier la réglementation des permis
- Définir une Stratégie nationale d'accueil du public
- Alléger la charge d'instruction des dossiers (Fraudes...)

Actuellement il y a 320 points numériques tenus à 90 % par des services civiques... cette situation ne peut plus perdurer.. **Pour FO, il est temps de réinjecter des personnels titulaires et mettre fin à cette précarisation.**

Enfin, après nos alertes, suite à nos déplacements à NANTES, l'administration a annoncé le transfert des PCI (permis internationaux) vers le CERT de Cherbourg dès mars 2019.

Les 24 effectifs dédiés à cette mission à Nantes seront basculés sur les activités EPE (échanges permis étrangers).

**Et nous le savions** la cour des comptes se déplace sur le CERT CNI PASSEPORT à ARRAS, CERT PERMIS DE CON-

DUIRE à ROUEN et le CERT CIV à POITIERS.

Nous avons rappelé également la charge de travail supplémentaire de nos collègues standardistes qui pour consignes de ne pas répondre à la place de l'ANTS.

\*\*\*

**La prime dit « gilets jaunes »** a été perçu par 1714 agents. **Notre syndicat FO a évoqué des problèmes de répartition locale de cette prime** et sûrement l'oubli de certains collègues. N'hésitez pas à faire remonter votre situation auprès de nos délégués.

\*\*\*

**La NBI SIDSIC**, la situation globale : 1890 points NBI fléchés sur 139 postes. Avec la fusion des BOP 307 et 333, la cartographie sera revue.

**Pour FO il faut revoir l'attribution des points NBI des chefs des DIDSIC** (15 points actuellement) , le plus faible montant en préfectures et revendique une revalorisation des points NBI sur le périmètre SIDSIC.

\*\*\*

Une réunion spécifique sera organisé sur la création de la **DNUM** (direction nationale du numérique) où seront évoqués

- Diagnostic ciblé
- Données, hébergement, réseaux
- 01/01/2020: préparation de la mise en place de la DNUM (RH, organisation) avec 4 pôles:
  - ⇒ RH, logistique, suivi métiers
  - ⇒ Innovation et transformation numérique
  - ⇒ Maintenance et suivi
  - ⇒ Standard technique et supervision

Pour le **SMA**, se dessine la création d' une structure intégrée qui regroupe les fonctions achats logistiques et approvisionnement avec la professionnalisation des acheteurs en animant le réseau en lien avec PFRA.

Sur ces deux derniers points, notre syndicat participera activement aux réunions et s'assurera de l'impact sur les services de préfectures. Actuellement, ces transformations ne concernent que les services centraux. A suivre ....

***Rejoignez nous !!!***



**Facebook : FO PREFECTURES**

**You Tube : foprefectures**

**Twitter : @fopref**



**[www.fo-prefectures.com](http://www.fo-prefectures.com)**